

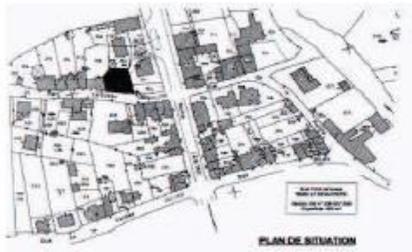
# FORMALITES DECLARATION PREALABLE – EXTENSION MAISON INDIVIDUELLE/ANNEXE

Le dossier est à déposer en mairie en 2 exemplaires. Le délai d'instruction de droit commun est d'un mois. (\*)

(\*) *Si abords monument historique* : dossier à fournir en 3 exemplaires et délai d'instruction majoré d'un mois (consultation obligatoire de l'Architecte des Bâtiments de France)

## 1) Un formulaire cerfa n° 13703\*07

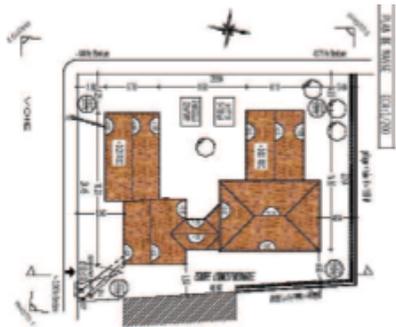
## 2) Un plan de situation du terrain à l'échelle de la commune



Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)  
[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

## 3) Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (côté aux trois dimensions, indication du Nord et à l'échelle)



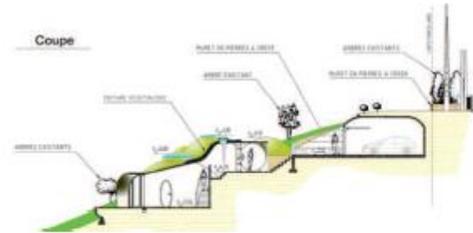
Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.

## 4) Un plan en coupe du terrain et de la construction



Le plan des façades et des toitures permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction.

## 5) Un plan des façades et des toitures



Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet

## 6) Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement



Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

## 7) Si le projet est visible depuis la voie publique ou situé dans les abords d'un monument historique : une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et une dans le paysage lointain



## 8) Une notice décrivant le terrain et présentant le projet

La notice présente le projet en décrivant notamment la nature, les dimensions, la couleur (RAL) des matériaux utilisés, ainsi que le parti pris pour assurer sa bonne insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti.